



La fondation VERDIER

/// SES MISSIONS



Mission de prévention

La Maison des Droits de l'Enfant de Touraine, géré par la Fondation VERDIER, effectue une mission de prévention par la promotion de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant et son application, pour le bien-être et dans l'intérêt supérieur de l'enfant. Vous pouvez consulter son projet sur www.mdetouraine.fr.

Mission de protection

La Fondation VERDIER intervient dans le cadre de la mission de protection de l'enfance des conseils généraux et plus particulièrement dans celle du département d'Indre-et-Loire. Elle développe dans le cadre de son projet institutionnel une mission d'accueil et d'accompagnement socio-éducatif.

L'accueil est conçu pour répondre aux besoins physiologiques, de sécurité, d'appartenance, d'estime de soi et de réalisation du jeune. L'accompagnement socio-éducatif du jeune est élaboré dans le cadre d'un projet individuel. Ce projet a pour objectif l'amélioration de la situation du jeune dans les cinq domaines que sont : sa santé, sa vie quotidienne, sa vie familiale, sa vie sociale, sa scolarité et sa formation. Un éducateur référent apporte la garantie de la mise en œuvre de ce projet en concertation avec le jeune, sa famille, les services de la protection de l'enfance et l'ensemble des partenaires présents dans la situation.

/// SES VALEURS

L'éducation, l'institution juste, l'énonciation de la Loi, l'engagement éducatif et la reconnaissance sociale sont les valeurs que retient la Fondation VERDIER.

Permettre à un enfant l'expression et le développement de son identité dans un cadre culturel et social est l'engagement que prend la Fondation VERDIER auprès de lui, de sa famille et de la société.

Conception - PROJE - TUD024219100



Caractéristiques du dispositif

Agrément du Conseil général d'Indre-et-Loire.

Accueil de jeunes en risque de danger, relevant des missions des services de l'aide sociale à l'enfance du Conseil général.



FONDATION VERDIER - DISPOSITIF CAP'ADOS

75 rue du Colombier - 37100 TOURS



Tél. : 02 47 20 09 02 - Fax : 02 47 20 58 71

Email : capados@fondation-verdier.fr

Site : www.fondation-verdier.fr



PÔLE D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT SOCIO-ÉDUCATIF RENFORCÉ (PAASER)



DISPOSITIF CAP'ADOS

Prise en charge de jeunes, garçons et filles, de 6 à 18 ans, en grande difficulté familiale et sociale.

- /// Un accueil assurant aux jeunes une permanence et une proximité de l'adulte
- /// Un accompagnement socio-éducatif effectué par une équipe pluridisciplinaire
- /// Une prise en charge individualisée
- /// Une possibilité de séjour de rupture



Un accueil assurant aux jeunes une permanence et une proximité de l'adulte



Un accueil en placement familial spécialisé

Ce dispositif accueille 4 jeunes, garçons et filles, de 6 à 13 ans. Le jeune vit au sein de la famille de l'assistante familiale.

Un accueil en lieu de vie

Ce dispositif accueille 20 jeunes, garçons et filles, de 12 à 18 ans, dans le cadre d'un accueil en lieu de vie. 4 lieux de vie accueillent chacun 5 jeunes. Un couple d'accueillant vit sur place avec sa famille.



Ce type d'accueil permet de **structurer l'environnement immédiat des jeunes** pour qu'ils obtiennent le maximum de soutien.

La proximité et la permanence des adultes favorisent **la création d'un lien** prenant en compte les trois principes majeurs de reconnaissance sociale que sont :

- /// **les relations affectives dans la sphère de l'intimité.** La sollicitude que peut exprimer l'adulte améliore l'image que le jeune a de lui-même,
- /// **l'égalité dans la sphère des relations juridiques.** Leur situation d'échec donne à ces jeunes le sentiment de ne pas être des sujets de droit. Nous travaillons ce point en repositionnant le principe des droits et devoirs.
- /// **la solidarité dans la sphère de la collectivité.** Le fonctionnement du lieu de vie permet au jeune d'être utile au collectif et d'être valorisé pour ce qu'il apporte.

La réponse apportée aux besoins du jeune (physiologiques, de sécurité, d'appartenance, d'estime de soi, de réalisation) intègre ces principes.

Un accompagnement socio-éducatif effectué par une équipe pluridisciplinaire

Une équipe pluridisciplinaire (éducateurs, psychologues) intervient sur le dispositif. Elle positionne ses interventions dans les domaines de :

- **l'éducation** qui a pour objectif l'insertion sociale par l'acquisition de comportements socialement admissibles,
- **la pédagogie**, qui a pour objectif l'acquisition de l'autonomie par l'apprentissage des actes de la vie quotidienne.

La pluridisciplinarité de l'équipe est complétée par des partenariats :

- services de santé
- éducation nationale
- organismes de formation,
- associations culturelles et sportives,
- entreprises...

afin de délivrer aux jeunes toutes les prestations complémentaires dont il a besoin.



Une prise en charge individualisée et évaluée



Conformément à la loi 2002-2 de rénovation de l'action sociale, et à la loi 2007-293 réformant la protection de l'enfance, la Fondation VERDIER accueille les jeunes dans le cadre d'une **prise en charge individualisée régulièrement évaluée.**

L'objectif est de **développer le niveau d'attente que le jeune et sa famille ont pour lui**, de l'aider à se percevoir comme capable de progrès et de le soutenir dans ce processus de croissance. Un document individuel de prise en charge est élaboré avec les responsables légaux et les services de l'aide sociale à l'enfance dans le mois de l'admission. Les objectifs du placement sont déclinés en actions concrètes dans un programme décliné en 5 domaines : *santé, vie quotidienne, vie familiale, vie sociale, formation scolaire ou professionnelle.*

Ce programme détermine les moyens retenus et les professionnels chargés de leur mise en œuvre. Les progrès du jeune sont évalués régulièrement dans le cadre du pilotage de ce projet. Des bilans réguliers sont transmis aux responsables légaux et aux services de l'aide sociale à l'enfance.

Une possibilité de séjour de rupture

L'organisation et le fonctionnement de notre dispositif sont adaptés à l'accueil de jeunes devant bénéficier d'un séjour de rupture. Notre connaissance des dispositifs éducatifs (MECS, ITEP...) et des difficultés ponctuelles qu'ils peuvent rencontrer dans la **prise en charge de jeunes en situation de crise**, nous a fait concevoir une possibilité d'accueil ponctuel. L'objectif de cet accueil est de deux ordres :

- **le retour du jeune dans son dispositif éducatif d'origine** après la résolution de la situation de crise,
 - **un travail de séparation de son dispositif éducatif d'origine** à partir de la situation de rejet et de rupture.
- Cet accueil est réalisé en coordination étroite avec l'équipe de l'établissement à l'origine de la demande.*